

Guéret, le 12 juin 2020

Élections municipales de Guéret et Aubusson : possibilité de consulter les professions de foi des candidats sur internet

La Préfète vous informe qu'à compter du 15 juin 2020 à 18h, il sera possible aux électeurs des communes de Guéret et d'Aubusson de consulter en ligne les professions de foi des candidats du second tour des élections municipales organisé le 28 juin 2020.

Les électeurs de ces communes pourront se rendre sur le site internet www.programme-candidats.interieur.gouv.fr créé spécifiquement à cet effet par le ministère de l'Intérieur.

Ce dispositif permet aux candidats qui se présentent aux municipales dans les communes de 2 500 habitants et plus (pour la Creuse Guéret et Aubusson), de mettre en ligne leur propagande électorale. Tous les candidats ont souhaité disposer de cette faculté en Creuse.

Il permet aux électeurs de pouvoir consulter en ligne la propagande des candidats dès le 15 juin, en avance de phase de celle qu'ils recevront par voie papier à leur domicile après le 24 juin.

Les candidats ont été invités à remettre leurs documents numérisés à la commission de propagande qui a vérifié leur conformité au code électoral.

Cette opportunité est donnée aux candidats afin de compenser en partie la limitation de la campagne électorale due aux mesures sanitaires.